

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR  
THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**CŒUR DE VILLE**  
**N°2024-06 -**  
**ATTRIBUTION**  
**SUBVENTION**  
**OPAH-RU «**  
**PROPRIÉTAIRE**  
**BAILLEUR »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 02 JUILLET 2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02 JUILLET 2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 16 JUIL. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-174  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François  
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François  
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-  
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,  
Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,  
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil Municipal n° 2019-303 du 16 décembre 2019, et n° 2021-271 du 15 novembre 2021.

Il rappelle également la convention OPAH-RU, signée avec l'ensemble des partenaires le 4 septembre 2020 modifiée par l'avenant n° 1 du 3 octobre 2022 portant sur l'extension du périmètre d'intervention.

Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières de la Ville allant de 10 % à 20 % du

montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires sont attribuées aux propriétaires « bailleurs » et « occupants » pour réhabiliter leur logement.

Il indique que Monsieur THOMAS-COMBES Denis, propriétaire bailleur du logement se situant au 100 Avenue Frédéric Mistral (section AD n° 65), a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique, à savoir : l'isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures et isolation par l'extérieur.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des factures acquittées et d'une visite de contrôle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer, au vu du dossier de demande de paiement déposé, une aide destinée au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU, d'un montant de 2 471.96 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet 2024,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'attribution, au vu du dossier de demande de paiement déposé, d'une aide destinée au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU, d'un montant de 2 471.96 Euros.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2024 » de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 16 JUIL. 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 12 JUIL. 2024  
Par publication le : 16 JUIL. 2024  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024  
Reçu en préfecture le 12/07/2024  
Publié le 16 JUIL. 2024  
ID : 011-211100763-20240708-DB2024174-DE